

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC****DCM N° 2024/012**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Alain LUTZ, Daniel DI LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Claude ABRIAL a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND, Raoul GANIVET a donné pouvoir à Carole GIGANT, David SUC a donné pouvoir à Stéphanie GRANOUILLET

Absents non représentés : Jean-Yves AUBERT, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	3
Nombre d'absents :	3

Objet : Budget Primitif 2024 - COMMUNE

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Mme Anne-Sylvie MIRMAND, Adjointe en charge des finances, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la Commune, projet tenant compte de l'affectation des résultats.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 19 pour et 1 abstention :

- **Approuve** le Budget Primitif 2024 de la Commune, par chapitre pour les deux sections en dépenses et recettes :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 4 294 000.00 €
- Recettes : 4 294 000.00 €

Section d'investissement

- Dépenses : 5 799 772.00 €
- Recettes : 5 799 772.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD

